

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Qu'est-ce que qu'un PCAET ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un programme d'actions qui vise à limiter l'impact du territoire sur le changement climatique. Il doit suivre les directives de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (2015) et les objectifs de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.



La stratégie du territoire définit les objectifs suivants :

- ✓ **30% de réduction des consommations d'énergie** à l'horizon 2050 ;
- ✓ **46% de réduction des émissions de GES du territoire** à l'horizon 2050.

Les chiffres clefs :



Un plan d'actions opérationnel



AXE 1 : HABITAT ET LOGEMENT

- Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat individuel diffus
- Entreprendre une action collective pour la rénovation de l'habitat
- Penser et planifier l'urbanisation du territoire dans sa globalité, en y intégrant les enjeux énergie/climat
- Encourager la production d'énergie renouvelable dans le secteur du résidentiel

AXE 2 : DEPLACEMENT - TRANSPORT DE MARCHANDISES



- Structurer et développer une offre de covoiturage et aux alternatives à la voiture individuelle
- Développer les modes actifs et les mobilités moins polluantes
- Accompagner le développement de l'offre multimodale
- Accompagner les entreprises au changement des pratiques de déplacement
- Encourager la limitation des déplacements



AXE 3 : CONSOMMATION - DECHETS

- Faciliter la structuration d'une filière alimentaire responsable et raisonnée
- Développer l'approvisionnement local de qualité de la restauration collective
- Faciliter la structuration d'une consommation responsable (alimentation et artisanat)
- S'engager dans une démarche de réduction de la production de déchets
- Relancer un programme local de prévention des déchets
- Favoriser le réemploi et la valorisation des déchets
- Repenser la valorisation énergétique des déchets

AXE 4 : ENVIRONNEMENT



- Préserver l'environnement et les ressources giennaises et renforcer les services écosystémiques
- Poursuivre l'intégration des enjeux de l'adaptation au changement climatique dans les documents cadres d'aménagement
- Economiser et préserver la ressource en eau
- Assurer une gestion durable des forêts en mettant en œuvre une charte forestière de territoire
- Préserver et améliorer la qualité de l'air



AXE 5 : TRAVAILLER - PRODUIRE

- Accompagner une transition des grandes cultures vers des modes plus économes et moins émetteurs de GES
- Soutenir et développer la méthanisation dans le monde agricole
- Entreprendre la transition énergétique des entreprises Giennaises
- Etablir une stratégie énergétique avec les industries du territoire